



Indemnisation par le fond de garantie

Par **Arbajola**, le **27/03/2025** à **17:47**

Bonjour Monsieur, Madame,

Suite à mon rapport d'expertise, le Fond de Garantie se devait de m'adresser une proposition transactionnelle définitive sous 5 mois, soit le 23 janvier 2025.

Mon Avocate m'explique qu'un délai supplémentaire est nécessaire au FGAO pour le calcul.

Autre sujet mais qui a un rapport :

Mon fils souhaite acheter un appartement avec un prêt immobilier. Mais sans apport, c'est un problème pour payer les frais de notaire, d'environ 15000,00€. Avant de rencontrer d'autres banques, puis-je demander cet acompte au FGAO, par mon Avocate.

Cordialement,
F.P